

ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 30 juin 2019



Commission scolaire des
Découvreurs

Découvreurs **en tête!**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État des résultats et de l'excédent accumulé	5
État de la situation financière	6
État de la variation de la dette nette	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-27

Rapport de la direction

Les états financiers de la Commission scolaire des Découvreurs pour l'exercice clos le 30 juin 2019 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Commission scolaire des Découvreurs, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Christian Pleau, directeur général



Guillaume Métivier, CPA, CGA, directeur des ressources financières

Québec, le 11 octobre 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil des commissaires

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission scolaire des Découvreurs (« la commission scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2019, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la commission scolaire au 30 juin 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

La commission scolaire n'a pas comptabilisé aux 30 juin 2019 et 2018, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la commission scolaire et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de la commission scolaire respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public :

Augmentation estimée

En dollars

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
État de la situation financière		
Subvention à recevoir – financement (immobilisations)	103 017 735	99 868 121
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>103 017 735</u>	<u>99 868 121</u>
Dette nette et excédent accumulé	-	-

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la commission scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers de la commission scolaire pour l'exercice clos le 30 juin 2018 ont été audités par Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L., permis no A107607, qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 10 octobre 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la commission scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la commission scolaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la commission scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commission scolaire;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la commission scolaire à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la commission scolaire à cesser son exploitation;

- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la commission scolaire au 30 juin 2019 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Christine Roy, CPA auditrice, CA

Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 11 octobre 2019

Commission scolaire des Découvreurs

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
pour l'exercice clos le 30 juin 2019

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
REVENUS (Note 3)			
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	117 058 845	118 504 804	110 476 530
Autres subventions et contributions	-	53 735	60 860
Taxe scolaire	28 433 430	28 595 394	29 062 383
Droits de scolarité et frais de scolarisation	727 492	1 059 978	594 089
Ventes de biens et services	16 780 996	19 043 991	18 137 095
Revenus divers	1 263 508	1 908 151	1 437 431
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	5 009 396	5 017 629	-
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	258 351	263 743	267 531
	169 532 018	174 447 425	160 035 919
CHARGES (Note 4)			
Activités d'enseignement et formation	78 853 245	79 953 066	75 951 818
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	39 569 595	40 654 068	37 896 071
Services d'appoint	17 419 112	17 664 972	17 273 312
Activités administratives centralisées	6 829 656	7 110 663	6 473 064
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	17 761 174	18 370 676	18 027 149
Activités connexes (service de la dette et divers)	4 161 104	12 520 702	6 352 087
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	-	682 253	393 479
	164 593 886	176 956 400	162 366 980
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	4 938 132	(2 508 975)	(2 331 061)
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice	(71 264)	10 742 947	13 074 008
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	4 866 868	8 233 972	10 742 947

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 30 juin 2019

ACTIFS FINANCIERS	2019	2018
	\$	\$
Encaisse	1 876 973	2 667 357
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 5)	19 602 484	21 587 434
Subvention à recevoir - financement	21 151 386	21 394 606
Taxe scolaire à recevoir	1 478 948	1 599 994
Débiteurs (note 6)	2 152 391	1 699 879
Stocks destinés à la revente	171 227	148 240
Autres actifs	-	28 771
	46 433 409	49 126 281
 PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 7)	2 266 721	14 000 000
Créditeurs et frais courus à payer (note 8)	19 561 130	17 558 546
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	6 537 717	6 698 513
Revenus perçus d'avance (note 10)	354 854	260 861
Provision pour avantages sociaux (note 11)	9 353 576	8 671 323
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 12)	115 295 249	107 736 656
Autres passifs (note 13)	6 982 325	2 699 883
	160 351 572	157 625 782
 DETTE NETTE	(113 918 163)	(108 499 501)
 ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	121 857 250	118 969 153
Stocks de fournitures	216 204	212 186
Charges payées d'avance	78 681	61 109
	122 152 135	119 242 448
 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	8 233 972	10 742 947
Obligations et droits contractuels (note 16)		
Éventualités (note 17)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Christian Pleau, directeur général

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

pour l'exercice clos le 30 juin 2019

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	(108 499 501)	(103 893 428)
Excédent (déficit) de l'exercice	4 938 132	(2 508 975)	(2 331 061)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(17 021 264)	(10 470 012)	(9 011 338)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 607 930	7 043 844	6 784 506
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(5 009 396)	(5 017 629)	-
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	-	5 555 700	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(15 422 730)	(2 888 097)	(2 226 832)
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	-	(21 590)	(48 180)
Diminution (augmentation) de la dette nette	(10 484 598)	(5 418 662)	(4 606 073)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(10 484 598)	(113 918 163)	(108 499 501)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice clos le 30 juin 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	(2 508 975)	(2 331 061)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Provision pour avantages sociaux futurs	682 253	393 479
Stocks et charges payées d'avance	(21 590)	(48 180)
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(160 796)	(75 295)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	89 955	93 812
Amortissement et réduction de valeur des immobilisations corporelles	7 043 844	6 784 506
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(5 017 629)	-
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement (note 15)	7 028 761	1 437 328
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	7 135 823	6 254 589
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(9 217 266)	(8 755 576)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	5 555 700	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(3 661 566)	(8 755 576)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	29 517 838	23 190 887
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(22 049 200)	(15 234 420)
Remboursement de dettes à la charge de la commission scolaire	-	(41 892)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	(11 733 279)	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(4 264 641)	7 914 575
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	(790 384)	5 413 588
Trésorerie au début de l'exercice	2 667 357	(2 746 231)
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 876 973	2 667 357
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	18 035 \$	164 495 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	224 024 \$	217 685 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission scolaire des Découvreurs (la Commission scolaire) est constituée en vertu des décrets 1014-97 et 1674-97 émis respectivement en date du 13 août 1997 et du 17 décembre 1997 par le gouvernement du Québec. Elle a débuté ses opérations le 1^{er} juillet 1998. La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3) et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et a formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus trop difficiles à mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds.

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions de fonctionnement du MEES sont constatées dans l'exercice où elles sont autorisées et où la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transferts sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il y a lieu. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transferts sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée en vigueur au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au coûts.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Passifs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas constatées aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondants qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la Commission scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les actifs incorporels ne sont pas capitalisés dans les états financiers de la Commission scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations et transformations majeures	15 à 40 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations. Leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis, à l'exception de ceux acquis en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* lesquels sont capitalisés et constatés dans l'immobilisation correspondante.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique d'une entité en dehors du périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficie des services acquis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

3. REVENUS

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU MEES			
Subvention de fonctionnement - jeunes - adultes - FP	102 186 557	103 086 843	98 143 659
Subvention de péréquation	1 705 401	1 705 401	-
Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'année précédente	-	170 492	37 199
Subvention pour le service de la dette			
Paiement de capital sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	8 399 200	8 399 200	8 244 420
Intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	2 437 762	2 852 665	2 337 939
Intérêts sur la dette à court terme - Investissement	502 506	24 252	163 703
Subvention - Financement	(336 915)	(243 221)	(820 414)
Subvention pour le transport scolaire			
Subvention pour le transport scolaire	2 164 334	2 490 472	2 329 240
Ajustement de la subvention pour le transport scolaire de l'année précédente	-	18 700	17 176
Subvention reportée - Provision pour perfectionnement conventionné et autres subventions de fonctionnement			
Autres subventions de fonctionnement reportées	-	-	23 608
	117 058 845	118 504 804	110 476 530
AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS			
Subvention du gouvernement provincial	-	33 705	42 938
Subvention du gouvernement fédéral - Autre	-	20 030	17 922
	-	53 735	60 860
TAXE SCOLAIRE			
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	360 000	412 087	446 563
Taxe scolaire - année courante	27 773 430	28 181 391	28 616 185
Taxe scolaire - années antérieures	300 000	1 916	(365)
	28 433 430	28 595 394	29 062 383
DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS DE SCOLARISATION			
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec	480 623	869 927	405 174
Autres frais de scolarisation - effectifs adultes	171 032	161 799	174 815
Revenus - Cours en formation professionnelle	75 837	28 252	14 100
	727 492	1 059 978	594 089
VENTE DE BIENS ET DE SERVICES			
Fournitures et matériel scolaire	1 800 426	1 457 376	1 542 106
Surveillance et transport du midi	205 000	205 828	205 770
Service de garde	9 237 000	10 012 679	9 657 083
Autres activités chargées aux usagers	3 756 467	4 939 245	5 601 177
Autres ventes de biens et de services	1 782 103	2 428 863	1 130 959
	16 780 996	19 043 991	18 137 095
REVENUS DIVERS			
Intérêts, pénalités et frais de retard	205 000	224 024	217 685
Location d'immeubles ou de biens meubles	874 308	859 993	855 673
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	-	178 089	195 463
Publicité et commandites	184 200	178 608	168 610
Prêts de service au MEES	-	467 437	-
	1 263 508	1 908 151	1 437 431
GAIN SUR DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 009 396	5 017 629	-
AMORTISSEMENT DES CONTRIBUTIONS REPORTÉES AFFECTÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	258 351	263 743	267 531
	169 532 018	174 447 425	160 035 919

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

4. CHARGES

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
ENSEIGNEMENT ET FORMATION			
Éducation préscolaire	5 805 113	5 481 859	4 858 294
Enseignement primaire	31 720 825	32 933 564	30 997 364
Enseignement secondaire général	23 137 500	23 658 357	22 239 794
Formation professionnelle	7 801 746	8 452 479	8 560 962
Enseignement particulier	7 204 570	6 681 206	6 669 548
Formation des adultes	3 183 491	2 745 601	2 625 856
	78 853 245	79 953 066	75 951 818
SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION			
Gestion des écoles et des centres	11 208 006	11 546 968	10 157 707
Moyens d'enseignement	3 007 881	2 937 338	2 681 940
Services complémentaires	13 037 463	13 154 091	12 395 079
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	5 730 902	5 461 768	4 755 853
Animation et développement pédagogique	1 977 009	1 588 284	1 591 727
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	452 307	547 071	566 850
Activités sportives, culturelles et sociales	4 156 027	5 418 548	5 746 915
	39 569 595	40 654 068	37 896 071
SERVICES D'APPOINT			
Transport scolaire	5 331 612	5 432 857	5 214 360
Services de garde	12 087 500	12 232 115	12 058 952
	17 419 112	17 664 972	17 273 312
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES CENTRALISÉES			
Conseil des commissaires et comités	212 465	195 080	177 699
Gestion	4 545 772	4 674 411	4 339 334
Services corporatifs	2 012 694	2 197 905	1 902 321
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	58 725	43 267	53 710
	6 829 656	7 110 663	6 473 064
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES			
Entretien et amortissement des biens meubles	53 134	2 498 053	2 442 764
Conservation et amortissement des biens immeubles	10 857 436	8 061 493	7 643 231
Entretien ménager	3 752 952	3 882 529	3 883 866
Consommation énergétique	3 015 880	3 171 543	3 049 498
Location d'immeubles	53 100	151 427	48 353
Construction et acquisition d'immeubles non capitalisables	-	-	35 668
Protection et sécurité	28 672	49 169	38 679
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	-	300 343	628 971
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	-	256 119	256 119
	17 761 174	18 370 676	18 027 149
ACTIVITÉS CONNEXES			
Financement	3 019 396	3 185 682	2 775 534
Projets spéciaux	279 500	399 959	2 636 839
Rétroactivité	-	6 817 961	110 369
Droits de scolarité et ententes	825 000	629 290	795 059
Sécurité d'emploi	37 708	3 277	5 542
Variation des provisions	-	(34 583)	28 744
Prêts de services	(500)	1 519 116	-
	4 161 104	12 520 702	6 352 087
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	-	682 253	393 479
	164 593 886	176 956 400	162 366 980

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

5. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	2019	2018
	\$	\$
MEES		
Subvention de fonctionnement - Jeunes, adultes, FP et péréquation	11 869 069	13 770 554
Subvention - Service de la dette	726 273	793 668
Subvention pour le transport scolaire	(73 014)	(56 944)
Subvention - Financement (avantages sociaux)	7 080 156	7 080 156
	19 602 484	21 587 434

6. DÉBITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Comptes à recevoir des usagers – Droits de scolarité	33 605	8 362
Autres comptes à recevoir des usagers	1 890 850	1 444 075
Taxes à la consommation à recevoir	488 747	490 210
	2 413 202	1 942 647
Provision pour créances douteuses	(260 811)	(242 768)
	2 152 391	1 699 879

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEES. La marge de crédit autorisée est de 34 326 800 \$ (51 717 079 \$ au 30 juin 2018). La Commission scolaire dispose d'une facilité de crédit sous forme d'emprunt bancaire garantie par le MEES qui n'est pas utilisée en date de fin d'exercice, qui porte intérêt au taux 3,95 %, soit T+0% (3,45 % au 30 juin 2018). Les acceptations bancaires ne sont pas utilisées en date de fin d'exercice (14 000 000\$ au 30 juin 2018, échus les 5 et 16 juillet portaient intérêt à des taux variant de 1,940 à 1,943 %) et sont garanties par le MEES. La Commission scolaire dispose d'un billet global de 2 266 721 \$ qui porte intérêt à taux flottant de 2,01 % au 30 juin 2019 (aucun au 30 juin 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2019	2018
	\$	\$
Salaires courus, déduction à la source et charges sociales	13 998 797	12 166 065
Fournisseurs	2 797 715	3 821 666
Comptes à payer et retenues sur contrats – Immobilisations	1 252 746	255 761
Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	730 967	689 559
Congés sabbatiques	698 865	559 651
Dépôts de soumissions, de garanties et des usagers	82 040	65 844
	19 561 130	17 558 546

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES AFFECTÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019			
	Solde au début de l'exercice	Revenus constatés à titre de revenus reportés pour l'exercice	Revenus reportés constatés à titre de revenus pour l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Gouvernement du Québec	123 324	8 500	(5 973)	125 851
Transferts d'autres gouvernements	5 875 645	-	(175 671)	5 699 974
Autres	699 544	94 448	(82 100)	711 892
	6 698 513	102 948	(263 744)	6 537 717

	2018			
	Solde au début de l'exercice	Revenus constatés à titre de revenus reportés pour l'exercice	Revenus reportés constatés à titre de revenus pour l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Gouvernement du Québec	129 299	-	(5 975)	123 324
Transferts d'autres gouvernements	5 977 531	70 020	(171 906)	5 875 645
Autres	666 978	122 216	(89 650)	699 544
	6 773 808	192 236	(267 531)	6 698 513

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

10. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	2019	2018
	\$	\$
Taxe scolaire perçue d'avance	192 164	123 170
Droits de scolarité perçus d'avance	59 154	17 463
Revenus perçus d'avance des usagers	57 948	78 225
Revenus perçus d'avance - autres que des usagers	45 588	42 003
	354 854	260 861

11. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

La Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	2019			
	Solde au début de l'exercice	Avantages sociaux gagnés dans l'exercice	Avantages sociaux utilisés dans l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Congés de maladie	2 101 474	3 482 899	(3 191 814)	2 392 559
Vacances	5 906 870	4 380 176	(4 433 867)	5 853 179
Assurance traitement	567 297	3 437 575	(3 145 688)	859 184
Autres avantages sociaux	95 682	249 249	(96 277)	248 654
	8 671 323	11 549 899	(10 867 646)	9 353 576
	2018			
	Solde au début de l'exercice	Avantages sociaux gagnés dans l'exercice	Avantages sociaux utilisés dans l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Congés de maladie	2 205 349	2 855 463	(2 959 338)	2 101 474
Vacances	5 577 681	4 338 683	(4 009 494)	5 906 870
Assurance traitement	382 035	2 368 296	(2 183 034)	567 297
Autres avantages sociaux	112 779	82 191	(99 288)	95 682
	8 277 844	9 644 633	(9 251 154)	8 671 323

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

12. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2019	2018
	\$	\$
Billet auprès de Financement Québec remboursable annuellement pour le capital et semi-annuellement pour les intérêts, échéant le 16 janvier 2021 et portant intérêt au taux de 9,375 %.	356 400	534 600
Billets auprès du Fonds de financement remboursable annuellement pour le capital et semi-annuellement pour les intérêts, échéant entre le 21 août 2019 et le 1 ^{er} novembre 2043 (19 décembre 2018 et 1 ^{er} juin 2038 au 30 juin 2018) et portant intérêt à des taux variant entre 1,222 et 3,331 % (0,996 et 3,170 % au 30 juin 2018).	115 515 000	107 655 000
Moins : Frais reportés liés aux dettes	(576 151)	(452 944)
	115 295 249	107 736 656

Les versements en capital et intérêts exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices sont les suivants :

	Capital	Intérêts
	\$	\$
2019 - 2020	24 636 200	2 784 082
2020 - 2021	6 330 200	2 413 320
2021 - 2022	6 152 000	2 235 869
2020 - 2023	5 737 000	2 075 124
2023 - 2024	5 737 000	1 921 837
2024 - 2025 et suivants	67 279 000	8 118 157
	115 871 400	19 548 389

13. AUTRES PASSIFS

	2019	2018
	\$	\$
Provision pour passif éventuel	6 570 284	-
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST ¹	34 955	-
Comptes à fin déterminée (fonds à destination spéciale)	377 086	433 162
Règlement de l'action collective sur les frais exigés des parents	-	2 266 721
	6 982 325	2 699 883

¹ CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail.

Commission scolaire des Découvreurs

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2019

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019						Valeur comptable nette		
	Coût			Amortissement accumulé					
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions et réductions	Solde à la fin	Solde au début	Amortissement	Dispositions et réductions	Solde à la fin	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Terrains	7 799 764	-	44 181	7 755 583					7 755 583
Aménagements de terrain	2 898 816	53 156	-	2 951 972	721 571	152 488	-	874 059	2 077 913
Bâtiments	165 081 890	520 794	2 294 053	163 308 631	114 297 610	2 624 992	1 800 163	115 122 439	48 186 192
Améliorations et transformations majeures	61 010 198	7 158 147	-	68 168 345	8 144 982	2 001 934	-	10 146 916	58 021 429
Matériel et équipements	8 002 237	2 668 992	2 127 790	8 543 439	3 878 507	2 021 661	2 127 790	3 772 378	4 771 061
Équipement spécialisé relié à l'éducation	1 772 363	68 923	62 261	1 779 025	952 663	176 862	62 261	1 067 264	711 761
Développement informatique	19 837	-	11 602	8 235	15 974	2 742	11 602	7 114	1 121
Réseaux de télécommunication	1 263 309	-	-	1 263 309	867 954	63 165	-	931 119	332 190
	247 848 414	10 470 012	4 539 887	253 778 539	128 879 261	7 043 844	4 001 816	131 921 289	121 857 250

	2018						Valeur comptable nette		
	Coût			Amortissement accumulé					
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions et réductions	Solde à la fin	Solde au début	Amortissement	Dispositions et réductions	Solde à la fin	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Terrains	7 799 764	-	-	7 799 764					7 799 764
Aménagements de terrain	2 650 070	248 746	-	2 898 816	580 258	141 313	-	721 571	2 177 245
Bâtiments	164 958 608	123 282	-	165 081 890	111 558 293	2 739 317	-	114 297 610	50 784 280
Améliorations et transformations majeures	54 351 769	6 658 429	-	61 010 198	6 504 270	1 640 712	-	8 144 982	52 865 216
Matériel et équipements	8 216 043	1 853 876	2 067 682	8 002 237	3 924 098	2 022 091	2 067 682	3 878 507	4 123 730
Équipement spécialisé relié à l'éducation	1 645 358	127 005	-	1 772 363	780 790	171 873	-	952 663	819 700
Développement informatique	40 915	-	21 078	19 837	31 017	6 035	21 078	15 974	3 863
Réseaux de télécommunication	1 263 309	-	-	1 263 309	804 789	63 165	-	867 954	395 355
	240 925 836	9 011 338	2 088 760	247 848 414	124 183 515	6 784 506	2 088 760	128 879 261	118 969 153

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

Le total des immobilisations corporelles inclut des biens en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 3 578 985 \$ (8 094 187 \$ au 30 juin 2018), soit 644 076 \$ (123 282 \$ 30 juin 2018) pour des bâtiments, 21 489 \$ (aucun au 30 juin 2018) pour l'aménagement de terrain et 2 913 420 \$ (7 970 905 \$ au 30 juin 2018) pour des améliorations et des transformations majeures. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 1 252 746 \$ (255 762 \$ au 30 juin 2018) qui est inclus dans *le poste Crédeurs et frais courus à payer*.

15. FLUX DE TRÉSORERIE

	2019	2018
	\$	\$
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement		
Actifs financiers		
Subvention de fonctionnement à recevoir	1 984 950	(2 706 881)
Subvention à recevoir - Financement	243 220	1 508 824
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-	820 414
Taxe scolaire à recevoir	121 046	157 808
Débiteurs	(452 512)	295 852
Stocks destinés à la revente	(22 987)	(544)
Autres actifs	28 771	(28 771)
	1 902 488	46 702
Passifs		
Créditeurs et frais courus à payer	749 838	(618 506)
Revenus perçus d'avance	93 993	(79 208)
Autres passifs	4 282 442	2 088 340
	5 126 273	1 390 626
	7 028 761	1 437 328

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

16. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- la Commission scolaire est liée par des contrats de transport scolaire représentant des engagements de 14 111 550 \$ (19 259 623 \$ au 30 juin 2018), répartis comme suit : 4 892 835 \$ en 2019-2020, 4 563 720 \$ en 2020-2021 et 4 654 995 \$ en 2021-2022;
- la Commission scolaire a signé des contrats pour l'amélioration, la transformation et la rénovation des immeubles représentant des engagements de 10 149 562 \$ (4 624 142 \$ au 30 juin 2018). Ces travaux seront réalisés pendant la prochaine année et seront financés par des allocations d'investissement (dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention);
- la Commission scolaire est liée par des contrats d'entretien ménager représentant des engagements de 1 266 009 \$ (1 388 298 \$ au 30 juin 2018), répartis comme suit : 1 266 009 \$ en 2019-2020;
- la Commission scolaire a signé divers contrats pour un montant totalisant 379 826 \$ (557 076 \$ au 30 juin 2018) s'échelonnant jusqu'en 2024-2025.

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux droits contractuels suivants :

- la Commission scolaire a consenti un bail de location de locaux ayant une valeur de 1 176 750 \$ (1 533 516 \$ au 30 juin 2018) et à une entente de frais partagés de 1 699 500 \$ (1 751 000 \$ au 30 juin 2018) s'échelonnant comme suit :

	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024	2024 - 2025 et suivants	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Bail de locaux	403 457	403 457	369 836	-	-	-	1 176 750
Entente de frais partagés	103 000	103 000	103 000	103 000	103 000	1 184 500	1 699 500
Total	506 457	506 457	472 836	103 000	103 000	1 184 500	2 876 250

- la Commission scolaire a signé une entente avec la ville de Saint-Augustin pour une contribution de 2 290 000 \$ (contribution financière de 1 700 000\$ et cession d'un terrain dont la valeur est estimée à 590 000\$) pour l'agrandissement d'une école primaire. La cession du terrain et la contribution financière seront reçues au cours de la prochaine année.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

17. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Commission scolaire est exposée à diverses réclamations, griefs et poursuites judiciaires en dommages et intérêts dont notamment le grief sur le temps de pause. La Commission scolaire inscrit une provision à l'égard d'une réclamation seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumise à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des commissaires, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des directions de services administratifs et d'établissement de la Commission scolaire.

La Commission scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la Commission scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La Commission scolaire est exposée à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit sont attribuables au non-respect des engagements des débiteurs et du MEES liés aux subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent du gouvernement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

Le risque de crédit maximal associé aux actifs financiers correspond à la valeur comptable de ces actifs présentés à l'état de la situation financière, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2019.

	2019	2018
	\$	\$
Débiteurs		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 813 460	1 318 556
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	3 782	2 729
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	8 385	29 544
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	98 828	101 608
	<u>1 924 455</u>	<u>1 452 437</u>
Moins la provision pour créances douteuses	<u>(260 811)</u>	<u>(242 768)</u>
	<u>1 663 644</u>	<u>1 209 669</u>
	2019	2018
	\$	\$
Provisions pour créances douteuses		
Solde au début	242 768	160 484
Radiation de comptes à recevoir	(38 286)	(5 945)
Provision de l'exercice	56 329	88 229
Solde à la fin	<u>260 811</u>	<u>242 768</u>

La Commission scolaire est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

Le détail des échéances contractuelles pour les dettes à long terme se retrouve à la note 12. Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de la Commission scolaire se détaillent comme suit :

	2019		Total
	Moins d'un an	Plus d'un an	
	\$	\$	\$
Emprunt temporaire	2 266 721	-	2 266 721
Créditeurs et frais courus à payer	13 086 714	-	13 086 714
Provision pour avantages sociaux	8 587 482	766 094	9 353 576
Total	23 940 917	766 094	24 707 011

	2018		Total
	Moins d'un an	Plus d'un an	
	\$	\$	\$
Emprunt temporaire	14 000 000	-	14 000 000
Créditeurs et frais courus à payer	10 551 871	-	10 551 871
Provision pour avantages sociaux	8 280 939	390 384	8 671 323
Total	32 832 810	390 384	33 223 194

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif financier fluctue en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, ou les flux de trésorerie futurs qui leurs sont associés, fluctuent en raison des variations des taux du marché, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les actifs et passifs financiers à taux fixe sont constitués des dettes à long terme. Les passifs financiers à taux variables sont constitués des emprunts temporaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2019

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses actifs et passifs financiers à taux fixe au coût et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les passifs financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1% du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 22 667 \$ (aucun au 30 juin 2018).

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2019.

Rapport sur les résultats de l'application des procédures d'audit spécifiées portant sur des informations financières contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2019

Au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,

À la demande de la Commission scolaire des Découvreurs, j'ai appliqué les procédures d'audit spécifiées prévues au programme de travail de la section V du *Mandat d'audit externe pour l'exercice financier 2018-2019 – Commissions scolaires* portant sur des informations financières contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2019 portant la signature électronique 4804220697.

L'application de ces procédures m'a permis de déceler les écarts suivants :

- la prime de rétention versée à un directeur général adjoint n'est pas conforme à la réglementation;
- les montants présentés à la colonne A (Décaissements) de la page 230 sont sur une base d'exercice au lieu d'être présentés sur une base de caisse. Cette anomalie a donc un impact sur les colonnes B (TPS et TVQ), C (Encaissements) et I (Coût théorique d'intérêts);
- pour certains montants de la colonne A (Décaissements) de la page 230, aucune pièce justificative n'a pu être fournie par la Commission scolaire des Découvreurs;
- certains montants de la colonne A (Décaissements) de la page 230 incluent la TPS et la TVQ alors qu'ils devraient être présentés net des taxes.

Cependant, ces procédures ne constituent pas un audit des informations financières contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2019 et par conséquent, je n'exprime pas d'opinion concernant ces informations financières.

Ce rapport est destiné uniquement à la direction de la Commission scolaire des Découvreurs ainsi qu'au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il ne devrait pas être diffusé à d'autres parties.

Pour la vérificatrice générale du Québec,


Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 11 octobre 2019

Québec, le 11 octobre 2019

Aux membres du comité de vérification
Commission scolaire des Découvreurs
100-945, avenue Wolfe
Québec (Québec) G1V 4E2

Monsieur le Président,

J'ai la mission d'effectuer l'audit des états financiers de la Commission scolaire des Découvreurs pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

Comme mentionné dans le plan d'audit, je vous transmets les informations relatives à mon indépendance en tant qu'auditeur.

Pour évaluer mon indépendance et celle de mon équipe, nous avons tenu compte des points suivants :

- a) le fait de détenir, directement ou indirectement, des intérêts financiers dans l'entité auditée;
- b) le fait d'occuper, directement ou indirectement, un poste qui donne le droit ou confère la responsabilité d'exercer une influence notable sur les politiques financières ou les méthodes comptables de l'entité auditée;
- c) l'existence de relations personnelles ou de relations d'affaires directes ou indirectes entre des membres de la famille immédiate, des proches parents, du personnel concerné dans la mission d'audit de l'entité et du personnel de l'entité auditée.

Considérant ces aspects, nous en sommes arrivés à la conclusion suivante :

Dans le cadre de la mission d'audit des états financiers de la Commission scolaire des Découvreurs pour l'exercice clos le 30 juin 2019, nous n'avons connaissance d'aucun lien entre la Commission scolaire des Découvreurs et nous, qui, selon notre jugement professionnel, pourrait être considéré comme susceptible d'influer sur notre indépendance.

En conséquence, je confirme par la présente que nous sommes indépendants par rapport à la Commission scolaire des Découvreurs au sens du Code de déontologie des comptables professionnels agréés.

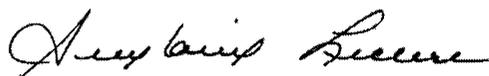
... 2

La présente lettre est destinée uniquement à l'usage du comité de vérification, du conseil d'administration et de la direction et elle ne doit servir à aucune autre fin.

Pour toute question au sujet de cette lettre, veuillez communiquer avec M^{me} Mélanie Thibault, CPA auditrice, CA, LL.B., au 418 691-5913, qui se fera un plaisir de vous répondre.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La vérificatrice générale,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Guylaine Leclerc".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA